

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 28 septembre 2009

L'an deux mille neuf le vingt huit septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Présidente.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BOUCHY – DUMAS – LUGA GIRAUD – NAVARRO – PASSOT – THIBERT – VERNUS PROST – MM. BOURGEOIS – CABAUD - CHAMPION – DUPASQUIER – GUERRAZZI – KANDZIORA – PETIOT – TATON – THIVOLLE – VARVIER.

MM. Philippe BURGAT et Maurice VOISIN, absents, sont respectivement suppléés par MM. Alain LOQUEN et Gilbert BOUCHY.

MME Sandrine MERAND, absente, a donné pouvoir à M. Serge VARVIER.

Madame NAVARRO est nommée secrétaire de séance.

. Mme Luga-Giraud propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 22 juin 2009.

. Le Procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

Madame Luga-Giraud remercie Madame le Maire de la commune de Garnerans d'accueillir pour la deuxième fois les membres du Conseil Communautaire et lui donne la parole.

Madame Christiane Thibert souhaite la bienvenue au conseil. Elle précise que la commune de Garnerans compte, au dernier recensement 643 habitants et possède un tissu associatif très dynamique. Grâce à la Communauté de Communes, Garnerans est maintenant dotée d'une lagune à roseaux pour l'assainissement collectif. Madame le Maire ajoute que la salle des fêtes où se déroule la séance porte désormais le nom de M. Yves PICARD en son hommage.

AVENANT AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

. Madame la Présidente rappelle qu'un marché selon la procédure adaptée a été passé avec la Société de Distribution d'Eaux Intercommunale (SDEI) pour la réalisation d'un ensemble de missions dans le cadre d'un contrat de prestations de services afin d'assister la collectivité à la gestion technique de l'assainissement collectif. Ce marché doit se terminer le 30 septembre 2009 compte tenu de la période initiale de 13 mois et de la période supplémentaire de 6 mois. Mme Luga-Giraud expose que les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration n'ont pas encore été réceptionnés et que la délégation de service public de l'assainissement collectif ne sera effective qu'à compter du 1^{er} novembre 2009.

Afin d'assurer la continuité du service et la mise en route de la nouvelle station, Mme la Présidente propose de prolonger ledit marché pour une durée d'un mois et de modifier l'inventaire des biens concernés par le marché, en ajoutant la nouvelle station d'épuration de Mogneneins et en supprimant celle de Thoisse.

Ces modifications se traduisent par une plus-value de 7 542 € HT, représentant 5.25 % du montant du marché global. Ce coût supplémentaire correspond au coût mensuel du marché initial.

Madame la Présidente propose de passer un avenant.

. Le Conseil Communautaire, décide la passation, selon les conditions suscitées, d'un avenant au marché de réalisation d'un ensemble de missions dans le cadre d'un contrat de prestations de services pour assister la collectivité à la gestion technique de l'assainissement collectif, avec la S.D.E.I., afin de modifier l'inventaire des biens concernés par le marché et prolonger le contrat d'un mois soit jusqu'au 31 octobre 2009.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

. Monsieur Cabaud informe le Conseil que certains réajustements budgétaires sont nécessaires. Ceux-ci concernent :

- le budget assainissement : le coût de l'extension du réseau d'assainissement au chemin de Traffay à St-Didier/Chalaronne s'élève à 18 243.38 € TTC, y compris études. Il convient d'augmenter de 300 € les crédits budgétaires sur cette opération puisque le coût estimé initialement était de 18 000 €.

- le budget atelier-relais « Les Chaudronneries de la Chalaronne » : la taxe foncière du bâtiment s'élève à 2 729€. Il convient donc d'ajouter 1 800 € sur l'article 63512 « Taxes foncières » puisque la dépense avait été estimée à 1 000 €. Cette somme sera ôtée à l'article 6522 « reversement de l'excédent au budget principal » sur le budget annexe et en contrepartie, enlevée également sur le budget principal, à l'article 7551 « Excédents des budgets annexes à caractère administratif ».

- le budget principal : des dépenses et des recettes concernant le relais d'assistantes maternelles n'avaient pas été prévues lors de l'élaboration du budget car la Communauté de Communes ne possédait pas tous les éléments. Il convient donc d'inscrire ces dépenses et ces recettes pour la section d'investissement. Celles de la section de fonctionnement seront réajustées lors de l'élaboration du budget supplémentaire.

Il s'agit des crédits concernant l'opération 017 « Petite enfance » :

Article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » + 1 400 €

Article 2184 « Mobilier » + 3 800 €

Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » + 7 200 €

Article 2315 « Immobilisations en cours - installations matériels et outillages » - 1 600 €

Article 2318 « Autres immobilisations corporelles en cours » + 2 700 €

Article 020 « Dépenses imprévues d'investissement » - 5 700 €

Article 1318 « Subventions d'équipement transférables – Autres » + 7 800 €

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les diminutions et augmentations de crédits indiqués dans les tableaux ci-après :

Budget annexe d'assainissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Libellé	Montant en €	Imputation	Libellé	Montant en €
OPERATION n°22 : ANTENNE DE RACCORDEMENT AU COLLECTEUR PRINCIPAL D'ASSAINISSEMENT AU LIEU DIT « Chemin de Traffay »					
020	Dépenses d'investissement imprévues	-300.00			
2315	Immobilisations en cours – installations...	+ 300.00			
	Total	0.00		Total	0.00

Budget annexe atelier-relais « Les Chaudronneries de la Chalaronne » :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Libellé	Montant en €	Imputation	Libellé	Montant en €
63512	Taxes foncières	+ 1 800.00			
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal	- 1 800.00			
	Total	0.00		Total	

Budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Libellé	Montant en €	Imputation	Libellé	Montant en €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 800.00	7551	Excédents des budgets annexes à caractères administratifs	- 1800.00
	Total	- 1 800.00		Total	- 1 800.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Libellé	Montant en €	Imputation	Libellé	Montant en €
DEPENSES ET RECETTES NON INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS					
020	Dépenses d'investissement imprévues	- 5 700.00			
OPERATION n°17 : PETITE ENFANCE					
2183	Matériel de bureau et informatique	+ 1 400.00	1318	Subventions d'équip. Transférables - autres	+ 7 800.00
2184	Mobilier	+ 3 800.00			
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 7 200.00			
2315	Immobilisations en cours – installations...	- 1 600.00			
2318	Autres immobilisations corpor. en cours	+ 2 700.00			
	Total	+ 7 800.00		Total	+ 7 800.00

ACHATS DE TERRAINS

.Terrain WOREX sur le Parc Actival

. Monsieur Cabaud rappelle au conseil communautaire sa délibération en date du 9 février 2009 autorisant l'achat au prix de 15 € le m² d'une parcelle située sur le Parc Actival cadastrée sous le numéro B n° 320 d'une superficie de 3 458 m². Il explique que cette parcelle, contrairement à ce qui avait été indiqué, n'appartient pas à l'entreprise Exxon Mobile mais à l'entreprise Worex, il convient donc de corriger cette erreur. Pour cela, elle propose d'approuver ce jour l'achat à l'entreprise Worex de la parcelle B n° 320 d'une superficie de 3 458 m² au prix de 15 € le m².

. M. Bouchy rappelle le problème de pollution qui se trouve sur ce terrain.

. Il lui est répondu que les précautions nécessaires ont été prises par les notaires qui ont été sensibilisés à ce problème.

. Le Conseil Communautaire, approuve cette modification et décide l'acquisition du terrain appartenant à la société Worex cadastré section B n° 320 d'une superficie de 3 458 m², au prix de 15 € le m², soit un total de 51 870 euros.

.Terrain HOURS vers le gymnase intercommunal

. Monsieur Cabaud rappelle la délibération en date du 4 février 2008, qui avait autorisé l'achat au prix de 30 € le m² d'un terrain de 20 000 m² cadastré ZV n°181 appartenant à Mme Gisèle HOURS, situé en Galleret sur la commune de St Didier sur Chalaronne. Cette parcelle devait servir d'une part à l'aménagement sur la rue des Sports d'un carrefour giratoire d'accès au futur complexe sportif et d'autre part à l'agrandissement du parking de la salle de sport intercommunale. Le projet de giratoire étant pour l'instant reporté, il est proposé d'acquérir seulement la partie nécessaire à l'agrandissement du parking, à savoir la parcelle ZV 194 d'une superficie de 5 533 m² au prix de 25 € net le m². Conformément à ce qui avait été approuvé par délibération du 25 février 2008, la Communauté de communes prendrait en charge l'indemnité d'éviction due à l'exploitant agricole locataire de la parcelle, M. Combrichon, s'élevant à 0.51 € du m².

. Le Conseil Communautaire, décide l'acquisition du terrain cadastré ZV n°194 appartenant à Mme Gisèle HOURS, situé en Galleret sur la commune de St Didier sur Chalaronne d'une superficie de 5 533 m², au prix de 25 € le m², soit au prix de 138 325 € net, hors frais notariés et approuve le paiement par la Communauté de Communes de l'indemnité d'éviction à M. Combrichon pour un montant de 2 821,83 € net.

. Madame la Présidente ajoute que, désormais, la commission des affaires sportives et des loisirs pourra commencer à étudier l'aménagement du parking.

CENTRE SPORTIF : DOSSIER EN COURS

. Madame la Présidente expose au Conseil que par un marché public en date du 17 juillet 2007 notifié le 6 août 2007, la Communauté de Communes Val de Saône - Chalaronne a conclu un contrat de réalisation de travaux avec le groupement PERRUCHE/DESCHAMPS, dans le cadre de la construction du complexe sportif. Le groupement PERRUCHE/DESCHAMPS s'est ainsi vu attribuer le lot n°3 du marché, relatif aux prestations de gros œuvre et maçonnerie. Au cours des travaux, le maître d'œuvre a demandé, par un ordre de service oral, à

l'entreprise DESCHAMPS d'effectuer des travaux supplémentaires, indispensables à la réalisation dans les règles de l'art du bâtiment. Il s'agissait en l'espèce de modifier le niveau de la plateforme. Aucun avenant avec l'entreprise DESCHAMPS pour la réalisation de ces travaux supplémentaires n'a été conclu. Le marché a ensuite été réceptionné le 29 octobre 2008. Alors que le maître d'œuvre a établi un décompte général pour un montant de 57 355.92 euros HT soit 68 597.68 euros TTC, correspondant au montant initial du marché, l'entreprise DESCHAMPS refuse de signer ce décompte, en faisant valoir que les travaux supplémentaires qu'elle a réalisés ont induit un surcoût qui n'a pas été pris en compte lors de l'établissement du décompte général.

La Communauté de Communes ne peut donc plus régulariser la réalisation de ces travaux par la passation d'un avenant, le marché ayant été réceptionné. Afin de parvenir au règlement amiable de ce litige, il est proposé de signer un protocole d'accord avec l'entreprise Deschamps et d'indemniser l'entreprise des prestations supplémentaires réalisées au prix forfaitaire de 1 600 € HT.

. Le Conseil Communautaire prend acte de ce que les travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise DESCHAMPS étaient indispensables à la réalisation du bâtiment et décide, afin de régulariser la situation, de passer un protocole d'accord avec l'entreprise DESCHAMPS et de lui verser la somme forfaitaire de 1 600 € HT soit 1913.60 € TTC.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL POUR LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

. Madame DUMAS rappelle la délibération du Conseil du 22 juin 2009 décidant la création d'un Relais d'Assistants Maternelles sur le périmètre communautaire et celle du Conseil Municipal de Saint-Didier-sur-Chalaronne qui a approuvé le 6 février 2009, le principe de la mise à disposition par la commune de locaux adaptés pour accueillir le Relais d'Assistants Maternelles.

Le local concerné situé dans le centre de loisirs a reçu un avis favorable de la PMI et le Conseil Municipal de Saint-Didier-sur-Chalaronne a décidé de mettre à disposition de la Communauté de Communes Val de Saône - Chalaronne ces locaux pour un montant annuel forfaitaire de 3 500 €. Cette somme comprend une participation aux charges d'électricité, d'eau, de gaz, de maintenance ascenseur, d'assurance, d'entretien des locaux et du bâtiment.

Il est donc proposé de passer une convention avec la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour la mise à disposition de ces locaux.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve la mise à disposition par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne de locaux situés dans le bâtiment du Centre de Loisirs afin d'accueillir les permanences et animations du Relais d'Assistants Maternelles moyennant une participation annuelle au frais de fonctionnement d'un montant forfaitaire de 3 500 €. Il décide de passer une convention avec la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne qui définit les modalités de cette mise à disposition.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS VAL DE SAÔNE-CHALARONNE

. Mme la Présidente rappelle qu'un schéma de développement touristique avait été réalisé par l'Office de Tourisme et notamment par M. Reynaud, ancien président et Sophie MAZILLE, agent recruté pour préparer et mettre en place ce schéma. Madame LUGA-GIRAUD présente ce document à l'assemblée qui comprend le schéma lui-même et des fiches avec des axes stratégiques. Le dossier tel que présenté ne permettait pas de prétendre à des subventions régionales et européennes compte-tenu du fait que le dossier ne présentait pas d'approche marketing, de réelle stratégie avec une identité du territoire. Elle indique que le dossier a été retravaillé par la Commission du tourisme et de l'animation depuis 2008, sous la présidence de M. DUPASQUIER.

Mme la Présidente précise que le président et les membres de la commission ont beaucoup travaillé sur ce dossier. Sur la base de ce travail, Madame LUGA-GIRAUD a réalisé une proposition de schéma de développement touristique. Celle-ci est présentée à l'assemblée.

Ce schéma comprend :

- le diagnostic du territoire de la communauté de Communes faisant apparaître un environnement, des espaces naturels de qualité à préserver et à valoriser, un cadre de vie et un potentiel touristique, des enjeux pour le territoire
- la stratégie du projet de territoire de la Communauté de Communes, horizon 2009-2015, avec 5 axes stratégiques majeurs qui sont : l'eau, le cheval, l'accessibilité à tous, la valorisation du patrimoine ainsi

que des savoir-faire du territoire et le développement des hébergements et de l'activité économique de proximité

Ce schéma inclut 12 fiches produits, et précise les moyens pour sa mise en œuvre, les résultats attendus, l'impact et l'évaluation du projet à établir. Il indique également le budget prévisionnel établi suivant les estimations de la commission tourisme et le calendrier prévisionnel pour chaque opération.

Afin de mettre en œuvre le schéma, la création d'un poste de chargé de mission est proposée. Des subventions peuvent être sollicitées auprès de différents partenaires financiers : la Région dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes, le Conseil Général et le Comité du Tourisme de l'Ain.

. Madame LUGA-GIRAUD précise que certaines réflexions restent à mener concernant certains points et notamment les hébergements.

. M. PETIOT félicite Madame la Présidente pour le travail réalisé.

. Mme VERNUS-PROST demande si on pourrait imaginer un volet « objectifs et retours financiers » et s'interroge sur le fait que le projet VNF (Voies Navigables de France) n'apparaît pas dans le schéma alors qu'il est très novateur pour notre territoire.

. Madame LUGA-GIRAUD répond que VNF a une démarche très pédagogique, commune par commune, et n'a pas de vision communautaire. Par ailleurs, VNF travaille à l'aménagement des francs bords de Saône. Il est précisé que VNF sera certainement consulté lors de la mise en œuvre du schéma. Enfin, les objectifs et retours financiers sont difficilement mesurables à ce stade du dossier. Ces éléments pourront être analysés par l'agent recruté dans le cadre de la mise en place de chaque action et dans le cadre de son suivi.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le schéma de développement touristique et de loisirs Val de Saône - Chalaronne et son plan de financement prévisionnel : les grands axes, l'organisation touristique et le programme d'actions et notamment la création d'un poste de chargé de mission tourisme au 1^{er} janvier 2010 dont les modalités seront définies lors d'un prochain conseil. Le Conseil Communautaire autorise Mme la Présidente à solliciter des subventions auprès l'Union Européenne au titre du FEDER, du Conseil Général, du Comité du Tourisme de l'Ain, du Conseil Régional par le biais du Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône dans le cadre du C.D.R.A., et auprès d'autres partenaires financiers éventuels.

DOSSIER FEDER

. Madame la Présidente présente le projet « Val de Saône Chalaronne en route vers un tourisme écodurable » qui reprend les éléments essentiels précités du schéma de développement touristique et de loisirs. Elle explique que, dans le cadre de l'appel à projets FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), ce projet est susceptible de répondre à l'action n°9 du programme de compétitivité régionale et emploi pour la période 2007-2013, sous-action 9-2-3 : « actions d'accompagnement en faveur d'un tourisme durable intégrant les préoccupations environnementales et sociales ». Des subventions pourraient être donc attribuées dans ce cadre.

Mme la Présidente présente le plan de financement prévisionnel établi suivant les estimations de la Commission Tourisme.

. Mme LUGA-GIRAUD précise que le dépôt du dossier de demande de subvention dans le cadre du FEDER doit avoir lieu avant le 15 octobre prochain. L'examen du dossier devrait avoir lieu à partir de novembre prochain et la décision d'attribution de subventions devrait intervenir au cours du 3^{ème} trimestre 2010.

. Mme NAVARRO demande si la Communauté de Communes va attendre la décision d'attribution de subvention pour l'embauche de l'agent de chargé de mission.

. Il est répondu que la Communauté de Communes ne va pas attendre la décision de l'Europe ; le schéma de développement touristique sera mis en œuvre rapidement. L'agent sera recruté dans un premier temps pour un an. L'attribution de la subvention au titre du FEDER est de toute manière rétroactive.

. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet « Val de Saône Chalaronne en route vers un tourisme écodurable » et son plan de financement prévisionnel présenté. Il autorise Mme la Présidente à solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

FONDS DE CONCOURS

. M. Cabaud rappelle qu'en 2003 le Conseil Communautaire avait décidé d'attribuer un fonds de concours pour soutenir la commune de Saint-Didier au fonctionnement de l'école de musique, équipement dont l'intérêt dépasse l'intérêt communal. Ce montant a été réévalué en 2005 à 24 000 €. Une somme globale de 56 000 € a été inscrite au budget 2009 à l'article 65734 «Subventions de fonctionnement versées aux communes» et, lors

du conseil communautaire du 22 juin 2009 la somme de 32 000 € a été attribuée à la commune de Thoissey pour le fonctionnement de la piscine.

Il est proposé d'attribuer la même somme que l'année dernière soit 24 000 € pour l'école de musique.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 24 000 € à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour le fonctionnement de l'école de musique.

ADHESION A UN ORGANISME

. Madame la Présidente présente l'association départementale d'intérêt général Hélianthe, qui agit localement contre le changement climatique et pour une meilleure utilisation des ressources naturelles. Cette association encourage la prise de conscience environnementale des habitants de l'Ain. Elle travaille à la diffusion des solutions concrètes et des bonnes pratiques auprès des particuliers, des collectivités et des professionnels souhaitant s'orienter vers des modes de vie préservant davantage la planète. Afin d'aider cette association à œuvrer pour le développement durable, il est proposé que la Communauté de Communes adhère à Hélianthe. Le coût de cette adhésion pour 2009 est de 300 euros pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

. Mme NAVARRO demande en quoi cette association peut aider la Communauté de Communes.

. Madame LUGA-GIRAUD répond que cela permettrait d'aider la commission du développement durable à se procurer des informations et à trouver des partenariats. Il est précisé que le Président de l'association est M. André PHILIPPON, Conseiller Général.

. M. CHAMPION est tout à fait favorable à cette adhésion et ajoute que les communes comme les particuliers peuvent également adhérer.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'association départementale d'intérêt général Hélianthe à compter de l'année 2009.

INFORMATION SUR LES PROCEDURES ADAPTEES

. Madame la Présidente informe l'Assemblée des procédures adaptées qui ont fait l'objet de décisions prises par le bureau dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au bureau.

- Mise à jour des 7 zonages d'assainissement des communes membres

Une publicité a été faite et trois entreprises ont été consultées. Les entreprises IRH de Chaponnay et Safege de Lyon ont fait parvenir une offre. L'offre retenue est celle de SAFEGE pour un montant de 20 822.36 € TTC.

- Mise à disposition de personnel d'animation du Relais d'Assistants Maternelles

Une publicité a été faite. Les entreprises Alfa 3 A d'Ambérieu en Bugey, MANPOWER de BELLEVILLE, L'appel Médical de Lyon et LEO LAGRANGE de VILLEURBANNE ont fait parvenir une offre. L'offre retenue est celle de LEO LAGRANGE pour un montant de 23 100 € TTC pour une durée de 14 mois.

- Prestations d'entretien annuel de 3 terrains de football gazonnés et d'un terrain synthétique

Une publicité a été faite et 4 entreprises ont été consultées. Les entreprises SES de Toutry, Espaces Verts Tarvel de Vaulx en Velin et ISS Espaces Verts de Genay ont fait parvenir une offre. L'offre retenue est celle de ISS Espaces Verts pour un montant annuel prévisionnel de 23 840 € HT.

- Rédaction, conception et impression d'un magazine intercommunal, pour la Communauté de Communes

Une publicité a été faite et 4 entreprises ont été consultées. Les entreprises Lol & Pop de MACON, COMIMPRESS de Replonges, Imprimerie MULTITUDE de Châtillon sur Chalaronne, Agence Panama de MACON, DG PROMO de BELLEVILLE, Médiane Etudes et Communication de Mâcon Loché et Style Azimut de Mâcon ont fait parvenir une offre. L'offre retenue est celle de Médiane Etudes et Communication concernant la conception pour un montant de 1 000 € HT, et celle de Mâcon Imprimerie concernant l'impression pour un montant de 1 466 € HT pour 4000 exemplaires.

QUESTIONS DIVERSES

AUTORISATIONS DE PASSAGE SUR TERRAIN PRIVÉ ET TERRAIN COMMUNAL (SERVITUDES D'OCCUPATION DE TRÉFONDS)

. Madame la Présidente informe le conseil qu'en raison des modifications de tracés des canalisations liées à des aléas de chantier dans le cadre des travaux d'assainissement de la station d'épuration de Mogneneins, il est nécessaire de faire passer les conduites d'assainissement sur un terrain privé sur la commune de Thoissey et un terrain appartenant à la commune de Mogneneins. Les parcelles concernées sont les suivantes : A 23 appartenant à Mlle MARS Chantal sur la commune de THOISSEY et B 34 appartenant à la commune de Mogneneins.

. Il est rappelé qu'une convention d'autorisation de passage a été signée avec Mlle MARS le 4 janvier 2007 pour la parcelle A 23. Le tracé étant modifié, il y a lieu de supprimer cette convention et d'en passer une nouvelle. En ce qui concerne la parcelle B 34 appartenant à la commune de Mogneneins, il est proposé de passer une convention d'autorisation de passage avec la commune.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'établir une nouvelle convention d'autorisation de passage avec Mlle MARS pour la parcelle concernée et décide d'établir une convention d'autorisation de passage avec la commune de Mogneneins pour la parcelle citée ci-dessus.

CRÉATION DE GROUPE DE REFLEXIONS

. Madame la Présidente propose de créer deux groupes de réflexions :

- un groupe « piscine », qui sera chargé d'étudier les besoins et possibilités au niveau de l'intercommunalité concernant l'équipement « piscine »
- l'autre groupe « maison des professions libérales », qui sera chargé d'étudier les besoins, les possibilités concernant la création d'une maison des professions médicales sur le territoire.

Le groupe « piscine » sera présidé par M. Bernard CABAUD.

Le groupe « maison des professions médicales » sera présidé par Mme Solange DUMAS.

. Mme LUGA-GIRAUD propose que les inscriptions des membres du Conseil intéressés pour travailler dans ces groupes soient enregistrées lors de la prochaine séance de Conseil soit le 12 octobre prochain.

OFFICE DE TOURISME

. Mme LUGA-GIRAUD informe que la Communauté de communes de Montmerle 3 Rivières demande à ce qu'une antenne de l'Office de tourisme soit créée sur leur territoire et que l'assemblée doit étudier cette demande.

. A la demande de cinq membres du Conseil, il est proposé d'étudier cette demande à huit clos.

. L'assemblée siège donc à huit clos pour traiter de cette question.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

- Commission du développement économique et des finances

. M. CABAUD informe que sa commission va se réunir le mardi 13 octobre prochain à 19 heures pour préparer un deuxième Printemps des Entreprises. Cette réunion sera suivie d'une réunion commune à 20 heures avec la Commission du développement durable pour traiter de l'amélioration du Parc Actival avec sa dimension environnementale.

- Commission des affaires sportives et de loisirs

. M. THIVOLLE explique que le contrôle du bon état des équipements sportifs des communes membres de la Communauté de Communes a été effectué par un organisme agréé. Un rapport de synthèse sera établi pour une consultation et des interventions si besoin. En ce qui concerne le centre sportif, le technicien de la Communauté de Communes et M. Thivolle ont rencontré le nouveau président du club de football qui est M. Canard, pour passer en revue l'ensemble des installations sportives dont la Communauté de Communes est responsable. La commission des sports et loisirs examinera les points soulevés lors de cette inspection.

. M. Thivolle et le technicien, en accord avec les responsables du tennis et du football, réfléchissent sur les modalités d'accès au parking du centre sportif afin que le portail général reste fermé à clef pendant la journée et bien-sûr la nuit aussi. Les aspects techniques sont en cours d'étude, ainsi que des consultations pour devis. Ce sujet sera discuté par la commission.

. M. THIVOLLE précise que le défibrillateur sera mis en place prochainement par des membres du club de football dans un local placé sous l'escalier de secours du gymnase. Une signalisation devra être mise en place.

. Les vestiaires du stade de football « Les petits oiseaux » à Thoisse ont été cambriolés dans la nuit du samedi 26 septembre au dimanche 27 septembre 2009. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

. Concernant les factures d'électricité élevées du centre sportif, un courrier sera envoyé au Président du club de football afin de l'informer et de sensibiliser les dirigeants à être vigilants sur l'utilisation de l'éclairage du stade. Des conseillers font part de leur inquiétude sur l'ouverture actuellement la nuit du centre sportif et de l'éclairage du stade en dehors de la période de jeu.

- Commission du développement durable

. M. CHAMPION informe l'assemblée que la commission se réunira le 13 octobre prochain à 20 heures avec la commission du développement économique et des finances.

. Concernant le dossier des haies, la Communauté de Communes est en attente de réponse.

. Le stagiaire Nicolas Bouchard a terminé son stage le 18 septembre 2009. Il travaille encore sur le dossier pour finaliser son rapport.

. Les Assises du Développement Durable de Bresse Revermont Val de Saône 2009 auront lieu le samedi 21 novembre prochain à la salle des fêtes de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

- **Commission de l'assainissement, de la voirie et de l'urbanisme**

. M. VARVIER informe qu'une réunion de la commission sera organisée courant octobre pour étudier les réponses des communes au sujet des projets de zonage d'assainissement. Madame la présidente a rencontré, avec le technicien, Safège afin de se faire expliquer certains points techniques et de revoir certains éléments des projets de zonages.

. Mme BOUCHY indique que la nouvelle station d'épuration a été mise en route jeudi dernier afin d'effectuer des essais. Le sujet sera à nouveau abordé lors du prochain conseil communautaire. La station de Thoisse, quant à elle, va s'arrêter de fonctionner rapidement.

- **Commission des affaires sociales et culturelles**

. Mme DUMAS annonce que le recrutement de l'éducatrice de jeunes enfants, responsable du Relais d'assistantes Maternelles (RAM), a eu lieu en collaboration avec Léo Lagrange. Elle se nomme Gaëlle Vincent et effectue un mi-temps annualisé. Son contrat de travail débutera le 1^{er} octobre 2009. Une réunion d'information sur le relais d'assistantes maternelles est organisée le jeudi 8 octobre 2009 à 20 heures. Les assistantes maternelles, les parents ainsi que les élus sont invités à y assister. Un dépliant concernant le RAM a été envoyé à toutes les assistantes maternelles.

. En ce qui concerne le projet de micro-crèche, les locaux de Saint-Etienne ont été visités. Une réunion avec la CAF la MSA et le Conseil Général aura lieu le 14 octobre à la Communauté de Communes.

. Une fois le groupe de travail constitué, une réflexion sera menée sur les besoins et possibilités en matière de création d'une maison des professions médicales.

Mme LUGA-GIRAUD ajoute que cette étude sera faite pour une réalisation éventuelle du projet en 2011.

- **Commission du tourisme et de l'animation**

. M. DUPASQUIER informe que sa commission s'est réunie une fois au mois d'août. Il félicite Mme la Présidente pour son travail concernant le schéma de développement touristique et remercie les membres de sa commission pour leur aide.

. En ce qui concerne l'animation intercommunale, l'après-midi de déplacements en calèche s'est bien déroulé et a montré un vif intérêt des habitants de la Communauté de Communes pour le cheval. Cette opération pourra être renouvelée.

La séance est levée à 00h30.